

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

AE/Objet : Participation au salon de l'étudiant et de l'apprenti

Séance du 13 mars 2024

2^{ème} convocation

Délibération n°17

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 4

Absents : 36

Votants : 5

- dont « pour » : 5
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 09 mars 2024 suite à l'absence de quorum constatée ce jour, s'est réuni sous la présidence de M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, dans la salle de réunion de la 3CO, le mercredi 13 mars 2024 à 08h30.

Présents :

ALLAOUI Mohamed, IBRAHIMA Said Maanrifa, SAID Mariame, MADI OUSSINI Mohamadi.

Absents :

AHMED COMBO Papa, ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ADAM Ahmed, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, MIKIDADI Madihali, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moinjdié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, ATTIBOU Zainati, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, CHANRANI Daoudou, ISSOUFI Ramadani, Houssamoudine ABDALLAH, MOHAMED Zainaba, NOUDJOUR Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, YSSOUFI Chaidati, ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Mohamed, AMBDI Youssouf, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIKA Ahamada, BACAR Inchat SOILHI, MDALLAH Anlamati, BOINA Rifay Raim.

Absents représentés :

DAOUDOU Chanrani représenté par IBRAHIMA SAID Maanrifa

Secrétaire de séance : Said Mariame

Le président rappelle que selon l'article L. 2121-17 du CGCT, s'agissant d'une 2^{ème} convocation suite à l'absence de quorum constatée le 09 mars 2024, le conseil communautaire peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Pour une meilleure diffusion de l'information auprès des jeunes à la recherche d'un emploi, d'une formation, l'association des étudiants et des jeunes de Mayotte (AEJM) nous sollicite pour coorganiser l'évènement au sein de notre localité.

Il s'agit surtout d'un accompagnement logistique et organisationnel.

Considérant la nécessité de soutenir la réalisation de l'évènement à l'échelle intercommunale.

LE CONSEIL communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

Décide

D'accompagner l'AEJM à la réalisation du salon de l'étudiant et de l'apprenti au sein de la 3CO,

- 1. D'accompagner l'AEJM à la réalisation du salon de l'étudiant et de l'apprenti au sein de la 3CO,**
- 2. De fournir la logistique et de couvrir les frais éventuels de réservation du lieu d'organisation de l'évènement,**
- 3. D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré le 13/03/2024

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre



Signé par : Said Maanrifa IBRAHIMA
Date : 18/03/2024
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Said Maanrifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**